

SYNDICAT DE LA FORÊT D'HERVAUX
ATTRIBUTION DES AFFOUAGES
Année 2022/2023

- 1) A partir de cette année, le taillis sur pied (cloisonnement), les houppiers de chênes ou de hêtres et les petites futaies à couper provenant de coupes récentes sont au prix unique de huit euros (8.00€) le stère pour les affouagistes et de dix euros (10.00€) le stère pour les non-affouagistes.
- 2) Pour les auto-entrepreneurs, un tarif unique de dix euros (10.00€) le stère s'applique pour les coupes de houppiers comme pour le taillis.
- 3) La vente de bois façonnées aux personnes âgées et aux particuliers n'est pas reconduite faute de bûcheron professionnel en capacité de faire le travail.

La distribution des lots taillis aura lieu:

Samedi 5 novembre 2022 à 14 h au pavillon d'Hervaux.

Pour bénéficier d'un lot de bois de chauffage les demandeurs doivent :

- **s'inscrire au bureau du Syndicat** 1 bis rue Garnier à Sainte-Colombe
tél 03 86 33 98 82 ; une attestation sera remise
- muni de l'attestation, **déposer exclusivement à la Trésorerie d'AVALLON avant le 4 novembre 2022 un chèque de caution de cinquante euros (50€)** à l'ordre du Trésor Public et demander une attestation de paiement à la trésorerie.

L'attestation de paiement de la trésorerie devra obligatoirement être présentée à l'agent ONF le jour de l'attribution de l'affouage.

Bureau 1bis rue Garnier 89440 SAINTE-COLOMBE,
PERMANENCE le jeudi de 8h00 à 14h
Tél : 03 86 33 98 82